



## GAL Pays des Tiges et Chavées - GAL Condroz-Famenne

### Projet « Biodiversité »

Renforcement du maillage écologique et création d'un réseau d'éco-lieux en Condroz namurois

#### Profil de fonction et description du projet

#### Contexte et contenu de la fonction

Les 2 GAL partenaires présentent des similitudes en termes de patrimoine naturel et d'occupation du sol, et sont confrontés à des enjeux communs en termes de perte de biodiversité :

- L'agriculture occupe une place prépondérante et est principalement de type polycultures – élevage.
- La région est donc caractérisée par un open-field mixte, dans lequel de nombreux milieux différents se retrouvent, favorisant potentiellement la diversité des espèces.
- Le territoire des 2 GAL est cependant confronté à une perte de biodiversité, en grande partie due à la destruction ou à la fragmentation des habitats naturels, conjuguée avec l'intensification des systèmes de production, la pollution des sols et des eaux et la surexploitation des écosystèmes.
- Depuis quelques années, la région connaît également des périodes de sécheresse impactant les rendements agricoles.
- D'expérience, nous savons que les projets de plantations ont beaucoup plus de chances de réussite sur les porteurs de projets peuvent profiter d'un soutien de proximité, notamment pour affiner leurs plans et assurer les procédures administratives de demande d'aides. Mais un des principaux freins à la plantation d'éléments agroforestiers tels que les haies est lié à l'entretien.

Par ailleurs, les richesses naturelles et le cadre de vie propre aux 2 territoires représentent des atouts touristiques indéniables. Les 2 GAL mènent ensemble un projet de coopération touristique mis en œuvre par la Maison du Tourisme Condroz-Famenne qui rassemble toutes les communes des 2 GAL.

L'objectif du projet « Biodiversité » est **d'améliorer la qualité du maillage écologique et de la biodiversité en restaurant des sites naturels emblématiques du Condroz, en soutenant des projets de plantations et en initiant la création d'un système partagé d'entretien des haies.**

Plus concrètement, le projet visera à :

- Identifier et restaurer des sites naturels emblématiques du patrimoine naturel condruzien dans chacune des communes suivant une démarche participative qui permettra aux habitants de participer aux actions et d'assurer la préservation de ces espaces dans le temps.
- Lutter contre des problèmes de ruissellement en créant des mares de rétention d'eau.
- Grâce à des chantiers participatifs, former les services communaux à la gestion différenciée des espaces verts.
- Assurer un suivi biologique (faune/flore) des sites naturels restaurés via l'implication de naturalistes bénévoles locaux (forme de parrainage des sites).
- Accompagner les propriétaires privés dans leurs projets de plantations (haies, alignements d'arbres, vergers).
- Etudier les possibilités de créer un service d'entretien des haies partagé à l'échelle des 7 communes.





## **Profil recherché**

Ce projet nécessite l'engagement d'un(e) chargé(e) de mission au profil particulier :

- Profil technique capable de mettre en œuvre des projets concrets sur le terrain tout en fédérant les services techniques communaux et des citoyens autour du projet
- Affinité avec les problématiques liées à la nature, la biodiversité et au développement durable en général
- La connaissance du territoire est importante (Assesse, Ciney, Gesves, Hamois, Havelange, Ohey et Somme-Leuze)
- Expérience de terrain : travaux de plantation et de restauration de sites naturels

## **Compétences et connaissances requises**

- Compétence en gestion de projets (conception et suivi de chantiers)
- Compétence en gestion d'équipe
- Connaissance du territoire et des acteurs locaux, ainsi que des acteurs régionaux du secteur
- Compétences en matière de gestion administrative et financière liée à la gestion de projet (rédaction de rapports d'activités, respects des instructions et délais fixés par le pouvoir subsidiant, respect des procédures de mise en concurrence, contact avec les fournisseurs et sous-traitants éventuels, etc.)
- Compétences pédagogiques et d'animation pour animer des groupes de bénévoles
- Sens de la communication orale : animation de groupes de bénévoles,...
- Intérêt pour les différents projets thématiques menés par les GAL
- Connaissance des plans et programmes communaux en matière de biodiversité
- Une expérience dans un emploi similaire, dans les matières climatiques, énergétiques et/ou environnementales, soit dans le secteur public, soit dans le secteur privé, représente un atout
- La connaissance du fonctionnement des GAL est importante
- Rigueur, disponibilité, flexibilité et créativité
- Autonomie et esprit d'équipe
- Esprit d'analyse et de synthèse
- Organisation, rigueur, ouverture d'esprit
- Bonne maîtrise de la langue française
- Véhicule et permis B

## **Niveau d'études demandé et expérience souhaitée**

- Formation en lien avec la gestion des espaces naturels
- Toute expérience professionnelle en lien avec le projet est un atout
- Un sens pratique et organisationnel est indispensable
- Une bonne connaissance du contexte local est requise





**GAL**  
**CONDROZ**  
**FAMENNE**

## **Responsabilités, tâches et résultats attendus**

Le/la chargé(e) de mission est responsable de la mobilisation des partenaires du projet, de la mise en œuvre du projet, de la réalisation des actions et de l'atteinte des résultats. A ce titre, il/elle est le/la responsable du projet, sous la responsabilité des coordinateurs des 2 GAL partenaires.

Les actions à mener dans le cadre du projet et les tâches à effectuer sont décrites dans la fiche projet ci-jointe.

## **Aspects administratifs**

- Mi-temps (19 heures/semaine)
- CDD 30 mois (2 ans et demi)
- Lieu de travail : Siège social d'un des 2 GAL (ou alternance)
  - Rue de la Pichelotte, 9D à 5340 Gesves
  - Rue d'Hubinne 25, 5360 Hamois
- Déplacements occasionnels et réunions de soirées envisageables

---

## **Nous vous proposons :**

- Un travail intéressant et varié au sein d'une équipe pluridisciplinaire menant des projets innovants
- Des objectifs valorisants qui contribuent à améliorer la qualité du cadre de vie de 7 communes rurales (Assesse, Ciney, Gesves, Hamois, Havelange, Ohey et Somme-Leuze)
- Une autonomie dans votre travail et une prise de responsabilités
- Une ambiance de travail conviviale et professionnelle
- Un salaire correspondant au barème 4.2 sur l'échelle de la CP 329/02



GAL Pays des Tiges et Chavées ASBL  
GAL Condroz-Famenne ASBL

[www.tiges-chavees.be](http://www.tiges-chavees.be)  
[www.condroz-famenne.be](http://www.condroz-famenne.be)

0479/53.98.57  
0496/32.37.36



**GAL**  
**CONDROZ**  
**FAMENNE**

Pour être valable, votre candidature (lettre de motivation et CV) doit nous parvenir, **par mail et/ou par courrier postal**, pour le **vendredi 20 août 2021**, au plus tard, à l'adresse suivante :

GAL Pays des Tiges et Chavées asbl  
c/o M. Xavier Sohet  
9D, rue de la Pichelotte  
5340 Gesves

=> [xavier.sohet@tiges-chavees.be](mailto:xavier.sohet@tiges-chavees.be)

!! Envoi d'un seul fichier sous format PDF, reprenant la lettre de motivation puis le CV et nommé NOM\_prénom\_BIODIVERSITE

-----

Etapes de la procédure d'engagement :

- Appel à candidats lancé le 19/07/2021
- Réception des candidatures jusqu'au 22/08/2021
- Analyse des candidatures avant le 27/08/2021
- Examen écrit et entretien de sélection devant jury début septembre, à convenir selon disponibilités et modalités du moment (contexte sanitaire)
- Engagement de la.le candidat.e retenu.e dans la foulée, mi-septembre 2021



GAL Pays des Tiges et Chavées ASBL  
GAL Condroz-Famenne ASBL

[www.tiges-chavees.be](http://www.tiges-chavees.be)  
[www.condroz-famenne.be](http://www.condroz-famenne.be)

0479/53.98.57  
0496/32.37.36

# Fiche projet LEADER de coopération interterritoriale



**GAL Pays des Tiges et Chavées**  
**GAL Condroz-Famenne**

## **Renforcement du maillage écologique** **Création d'un réseau d'éco-lieux en Condroz namurois**

### **1 Identification du projet**

#### **1.1 Intitulé du projet**

Renforcement du maillage écologique – Création d'un réseau d'éco-lieux en Condroz namurois et soutien à la plantation.

#### **1.2 Identification des intervenants**

##### 1.2.1 Chef de file et GAL impliqués :

- Structure Chef de file

Nom du GAL LEADER partenaire : <b>GAL Condroz-Famenne</b>
Forme juridique : ASBL
Nom du président : Marc Libert
Organe de décision du GAL : CA
Nom de la personne de contact pour le présent formulaire : Valérie Grandjean – Coordinatrice
Organisation chargée du projet (opérateur de terrain) : GAL Condroz-Famenne
Adresse du contact : Rue d'Hubinne, 25 à 5360 Hamois
Téléphone : 0496/32 37 36
E-mail : coordination@condroz-famenne.be

- GAL et/ou structures impliquées :

Nom du Partenaire 2 : <b>GAL Pays des Tiges et Chavées</b>
Forme juridique : ASBL
Nom du président (ou de la présidente) : Christophe Gilon
Organe de décision : CA
Nom de la personne de contact pour le présent formulaire : Xavier Sohet – Coordinateur
Organisation chargée du projet (opérateur de terrain) : GAL Pays des Tiges et Chavées
Adresse du contact : Rue de la Pichelotte, 9D 5340 Gesves
Téléphone : 0479/53 98 57
E-mail : xavier.sohet@tiges-chavees.be

### 1.3 Administration compétente

DGO3

### 1.4 Partenaires

Différents partenaires seront mobilisés dans le cadre du projet :

- Les communes : identification des sites naturels à restaurer, participation du personnel communal à des chantiers de restauration (formation à la gestion différenciée des espaces verts).
- Les agents DNF : identification des sites naturels à restaurer, suivi des sites.
- Les propriétaires privés (agriculteurs ou autres) désireux de réaliser des plantations.
- Les entreprises en gestion des espaces verts du territoire : sollicités pour les travaux de restauration de sites et de plantations.
- Les naturalistes et associations naturalistes présents sur le territoire : suivi faune/flore des sites naturels restaurés.
- La cellule du DNF en charge de l'attribution des subsides relatifs à la mesure 7.6 du PWDR avec qui les projets de restauration seront analysés.
- Natagriwal et l'AWAF avec qui les projets de plantations chez des propriétaires privés seront analysés.

### 1.5 Objectifs de la stratégie auxquels ce projet contribue

Soucieux de préserver ses aménités territoriales, le GAL Pays des Tiges et Chavées a beaucoup travaillé à la préservation de la biodiversité locale lors de la programmation 2007-2013. Au cours de la programmation 2014-2020, les questions environnementales ont principalement été abordées par le biais des différents projets : agriculture plus durable, gestion durable des forêts, préservation des paysages, valorisation des énergies renouvelables adaptées à notre territoire. Peu d'actions spécifiques à la biodiversité ont été menées et pourtant des groupes de citoyens se mobilisent sur le territoire pour restaurer des sites naturels proches de leurs villages. Il semble dès lors essentiel de soutenir ces démarches et d'à nouveau intensifier les actions du GAL en faveur de la biodiversité.

En ce qui concerne le GAL Condroz-Famenne, la préservation de la biodiversité faisait partie des thématiques identifiées comme prioritaires lors de l'élaboration du PDS. Pour des raisons de restrictions budgétaires la fiche projet proposée à l'époque avait été écartée. A présent que des moyens complémentaires sont disponibles, il semble vraiment opportun de pouvoir travailler sur la thématique, permettant ainsi d'équilibrer les axes de travail du GAL au regard des piliers du développement durable.

## 2 Description du contexte

### 2.1 Contexte

Tous deux situés dans la région agro-géographique du vrai Condroz, les territoires des 2 GAL présentent des similitudes en termes de patrimoine naturel et d'occupation du sol :

- L'agriculture occupe une place prépondérante des territoires et est principalement de type polycultures – élevage.
- La région est donc caractérisée par un open-field mixte, dans lequel de nombreux milieux différents se retrouvent, favorisant potentiellement la diversité des espèces.

- Les 2 territoires sont cependant confrontés à une perte de biodiversité, en grande partie due à la destruction ou à la fragmentation des habitats naturels, conjuguée avec l'intensification des systèmes de production, la pollution des sols et des eaux et la surexploitation des écosystèmes.
- Depuis quelques années, la région connaît également des périodes de sécheresse impactant les rendements agricoles.
- D'expérience, nous savons que les projets de plantations ont beaucoup plus de chances de réussite sur les porteurs de projets peuvent profiter d'un soutien de proximité, notamment pour affiner leurs plans et assurer les procédures administratives de demande d'aides.
- Un des principaux freins à la plantation d'éléments agroforestiers tels que les haies est lié à l'entretien.

Par ailleurs, les richesses naturelles et le cadre de vie propre aux 2 territoires représentent des atouts touristiques indéniables. Les 2 GAL mènent ensemble un projet de coopération touristique mis en œuvre par la Maison du Tourisme Condroz-Famenne qui rassemble toutes les communes des 2 GAL.

## 3 Objectifs

### 3.1 Objectif général

Améliorer la qualité du maillage écologique et de la biodiversité en restaurant des sites naturels emblématiques du Condroz, en soutenant des projets de plantations et en initiant la création d'un système partagé d'entretien des haies.

### 3.2 Objectifs spécifiques

- Identifier et restaurer des sites naturels emblématiques du patrimoine naturel condruzien dans chacune des communes suivant une démarche participative qui permettra aux habitants de participer aux actions et d'assurer la préservation de ces espaces dans le temps.
- Lutter contre des problèmes de ruissellement en créant des mares de rétention d'eau.
- Grâce à des chantiers participatifs, former les services communaux à la gestion différenciée des espaces verts.
- Assurer un suivi biologique (faune/flore) des sites naturels restaurés via l'implication de naturalistes bénévoles locaux (forme de parrainage des sites).
- Accompagner les propriétaires privés dans leurs projets de plantations (haies, alignements d'arbres, vergers).
- Etudier les possibilités de créer un service d'entretien des haies partagé à l'échelle des 7 communes.

### 3.3 Objectifs transversaux

- Renforcer l'attractivité du territoire, en renforçant le patrimoine naturel et en améliorant la qualité des paysages
- Eveiller et renforcer chez les acteurs du territoire leur responsabilité de gestionnaire et/ou de propriétaire du patrimoine commun de la biodiversité.

- Renforcer les liens sociaux à travers la mobilisation de groupes autour d'éco-lieux.
- Améliorer l'articulation avec les outils communaux existants (PCDN, PCDR, ...)

### 3.4 Plus-value de la coopération

Le territoire des 2 GAL présentent de grandes similarités en termes paysagers, naturels et d'occupation du sol. Leur patrimoine naturel sont également soumis à des pressions similaires (intensification de l'agriculture, rurbanisation, morcellement des habitats naturels).

Il apparaissait dès lors opportun d'envisager des actions communes afin de réaliser des économies d'échelle et d'avoir une vision globale du maillage écologique à l'échelle des 2 territoires qui travaillent ensemble à la création d'un Parc naturel.

Une approche commune va également permettre de renforcer l'appartenance à une même région, notamment en ce qui concerne le tourisme. Les richesses paysagères et naturelles représentent en effet des atouts touristiques prépondérants.

## 4 Publics cibles et impact sur le territoire

### 4.1 Publics cibles

Plusieurs publics cibles sont principalement visés dans ce projet :

- Les communes, fabriques d'église, CPAS disposant de sites naturels à restaurer en faveur de la biodiversité ou pouvant se prêter à des plantations (haies, alignements d'arbres, vergers). A travers des actions comme la Journée de l'Arbre et en sollicitant des subsides complémentaires, les communes pourront contribuer à démultiplier les actions du GAL.
- Les citoyens qui seront mobilisés autour des sites naturels à restaurer afin de prendre part aux travaux et assurer une forme de parrainage des sites.
- Les naturalistes qui assureront le suivi faune/flore des sites naturels.
- Les propriétaires privés qui pourront bénéficier d'une du GAL dans la réalisation de leurs projets de plantations.
- Les services communaux qui, au travers de chantiers participatifs, pourront se former plus encore à la gestion différenciée des espaces publics et se conformer ainsi à la réglementation régionale.
- Le public scolaire qui pourra également participer à des projets de plantation ou de restauration et ainsi être sensibilisés à la biodiversité
- Les professionnels en espaces verts du territoire qui seront sollicités pour les travaux de restauration.

### 4.2 Impact sur le territoire

- Une amélioration de la qualité du réseau écologique. Cette amélioration devrait se traduire à plus long terme par une restauration de la qualité des habitats naturels avec une augmentation, ou au moins un maintien de la biodiversité (faune et flore) de la zone.
- Un renforcement des compétences, des capacités des acteurs locaux (tant privés que publics) dans une gestion des espaces verts favorable à la biodiversité.
- Une amélioration des paysages par la restauration de sites et la création de nouveaux éléments linéaires et arborés, et ainsi un renforcement de l'attractivité touristique du Condroz namurois.
- Le développement d'activités économiques autour de la gestion des espaces naturels et les plantations.

- Une modification progressive des mentalités et des comportements des citoyens et des acteurs locaux en faveur de la biodiversité.
- La création de liens sociaux entre habitants d'un même territoire au cours des chantiers de restauration et de plantations.
- L'éducation au développement durable des enfants et l'évolution progressive des comportements.
- La plantation d'éléments agroforestiers dont les impacts positifs sur l'agriculture sont prouvés, notamment dans la protection des cultures et du bétail lors d'épisodes de sécheresse.

## 5 Actions

### 5.1 Création d'un réseau d'éco-lieux en Condroz namurois

Les caractéristiques géologiques du Condroz (alternance des tiges et chavées) et l'occupation du sol qui en découle (milieux ouverts alternant avec des zones boisées), l'agriculture diversifiée qui y est pratiquée en font une région potentiellement riche en habitats très divers et favorable à l'accueil d'espèces très diversifiées. Cependant, comme partout ailleurs, le maillage écologique se réduit sans cesse, amenant à la destruction et à la fragmentation des habitats et à la disparition d'espèces emblématiques. Restaurer des sites naturels apparaît donc indispensable si l'on désire préserver les richesses naturelles de nos territoires.

- Inventaire des sites naturels intéressants à restaurer sur le territoire des 2 GAL :
  - Analyse cartographique du maillage écologique et des sites naturels du territoire.
  - Concertations avec les communes, les DNF, les naturalistes du territoire afin d'identifier 1-2 sites à restaurer par commune et/ou des sites propices à des plantations. Différents critères seront pris en considération tels que :
    - Inventaire faune – flore pour ces différents sites. On privilégiera des sites abritant des espèces remarquables ou protégées
    - Représentativité des différents milieux naturels (zones humides, ripisylves, pelouses calcaires, anciennes carrières, haies remarquables,...)
    - Faisabilité technique et financière
    - Possibilité de sensibiliser le grand public et/ou le public scolaire
    - ...
  - On pourra aussi envisager la création de mares naturelles qui collecteront les eaux de ruissellement d'une zone et ainsi contribuer à la lutte contre les problèmes d'érosion.
- Activation des fonds de la mesure 7.6 du PWDR (ou autre programme de financement comme la Semaine de l'Arbre) pour financer les travaux de restauration et le suivi des travaux.
  - Consultation du DNF pour avis sur les projets de restauration
  - Rédaction des cahiers des charges
  - Appels d'offres
  - Rédaction des dossiers de candidature 7.6 ou autre
  - Suivi des travaux

- Réalisation des travaux par des entreprises locales ou à travers des chantiers participatifs auxquels les services communaux pourront participer dans le but d'améliorer leurs compétences en matière de gestion différenciée des espaces verts.
- Animations participatives dans les villages autour de la préservation de la biodiversité afin de mobiliser des groupes de citoyens (comités de quartier, groupes scolaires, mouvements de jeunesse, ...)
- Création d'un groupe d'habitants par éco-lieu qui assurera le parrainage du site en concertation avec le propriétaire.
- Mobilisation de naturalistes locaux pour le suivi scientifique des sites naturels restaurés (inventaires faune/flore réguliers au cours de l'année).
- Installation de panneaux informatifs aux abords des sites naturels afin d'informer les habitants des richesses du milieu.
- Rédaction de fiches de capitalisation (bonnes pratiques) par site :
  - Fiche signalétique (description du lieu)
  - Résumé de l'action
  - Partenariats
  - Guide de suivi

## 5.2 Soutien à des projets de plantations

Les haies et autres alignements linéaires (drèves notamment) sont des éléments majeurs du maillage écologique. Il y a encore de nombreux terrains, de bords de voiries, de Ravel qui peuvent accueillir des haies, soit maintenues basses via des tailles adaptées, soit hautes, sous forme de haies vives, demandant moins d'entretien, mais nécessitant de bien cibler les lieux de plantation. Les particuliers, dans leurs jardins, le long des pâtures, peuvent aussi contribuer à renforcer le réseau de haies. Il existe déjà de nombreux opérateurs équipés et capables d'assurer l'entretien des haies. Il sera important de les faire connaître.

- Action de communication visant à informer les citoyens, les communes, les écoles des possibilités d'accompagnement des GAL pour des projets de plantations (haies, alignements d'arbres, vergers).
- Avec les porteurs de projet, élaboration d'un plan de plantation : choix des essences, plans d'implantation, choix des protections éventuelles, budgétisation du projet. Des collaborations seront établies avec Natagriwal et l'AWAF pour réaliser ces plans.
- Activation des subsides régionaux à la plantation :
  - Elaboration des dossiers de demande de subsides. Dans le cas de plantations chez des propriétaires privés, un contact sera pris avec Natagriwal afin de valider les plans et optimiser les subsides potentiels. Par exemple, dans le cas de plantations chez des agriculteurs, Natagriwal sera sollicité afin d'analyser l'opportunité de déclarer les nouvelles plantations en MAEC.
- Suivi des travaux de plantations. Les travaux seront soit réalisés par entreprise, soit feront l'objet d'un chantier participatif avec des services communaux ou des écoles.

- Organisation d’ateliers de formation à l’entretien des plantations. Concernant les vergers, des formations à la plantation et à l’entretien sont planifiées dans le cadre du projet Agriculture du GAL Condroz-Famenne qui vise notamment le développement d’une filière fruits locale. Les bénéficiaires du projet seront sollicités pour organiser les formations sur leurs parcelles.
- Soutien aux communes pour l’organisation d’événements de sensibilisation du grand public comme la Semaine de l’Arbre.

### **5.3 Réflexion sur la création d’un service transcommunal d’entretien des haies**

L’entretien des haies représente un des principaux freins à la plantation. En effet, nombreux sont les propriétaires, agriculteurs qui se refusent de planter des haies ou des alignements d’arbres car la charge d’entretien est trop importante.

A l’échelle des 7 communes, on initiera une réflexion sur la création d’un service d’entretien des haies. Cette réflexion devra aborder les aspects techniques (quel matériel ?), logistiques mais également les aspects organisationnels : quel type de structure mettre en place ? Qui peut y avoir accès ? A quelles conditions ?

La réflexion s’appuiera sur le travail de la task force « Entretien et valorisation des haies » développé dans le cadre du programme « Yes we plant ! 4000 km de haies ». Les GAL ont d’ailleurs participé à cette task force en octobre dernier et y ont présenté le potentiel de valoriser énergétiquement les tailles de haies.

On fera également le lien avec la plateforme biomasse que le GAL Pays des Tiges et Chavées est en train de mettre en place. Dans certains cas, certains résidus de taille pourraient y être valorisés. La structure juridique créée (association de projet) pour porter la plateforme biomasse pourrait d’ailleurs peut-être également être responsable du service transcommunal d’entretien. Une autre piste pourrait être d’étudier la création éventuelle d’une coopérative à finalités sociales et économiques sur notre territoire, proposant une série de services vers les entreprises et citoyen.ne.s de nos communes. L’entretien des haies (publiques et privées) pourrait en faire partie. Cette piste sera explorée dans le cadre des projets économiques des 2 GAL.

### **5.4 Sensibilisation des habitants à la biodiversité**

Comme déjà évoqué plus haut, diverses actions de sensibilisation seront organisées dans le cadre du projet : implication des habitants voisins dans le parrainage et le cas échéant l’entretien des sites naturels restaurés, formations à la plantation et à la taille, soutien aux communes pour l’organisation d’événements type Journée de l’Arbre.

On envisage également les actions de sensibilisation spécifiques suivantes :

- Sensibilisation des propriétaires à l’importance de préserver les forêts anciennes. Les forêts anciennes sont des parcelles dont le couvert forestier a été maintenu depuis au moins 150 ans. Elles présentent un taux de naturalité important et sont donc précieuses en termes de biodiversité. Une cartographie recensant les forêts anciennes a été réalisée à l’échelle de la Wallonie. Sur base de cette cartographie, on sensibilisera les propriétaires forestiers (publics et privés) possédant des parcelles de forêts anciennes à leur intérêt et on les conseillera dans la gestion afin d’en assurer la préservation. On sollicitera pour cela des organismes spécialisés tels que la Cellule d’Appui à la Petite Forêt Privée, Pro Silva Wallonie ou encore Forêt Nature.
- Information des habitants sur les espèces présentes dans les sites naturels restaurés : avec la contribution des naturalistes bénévoles engagés dans le suivi des sites, réalisation d’outils de sensibilisation et organisation de visites des sites.

## 6 Plan de financement

### 6.1 Budget global du projet

Biodiversité		Budget global	
Détails par poste		Période	Total
Personnel	0,5 ETP	30 mois	75 000 €
Fonctionnement			10 500 €
Promotion			
Consultance			
Partenariat			
Action			40 000 €
Investissement			
<b>TOTAL</b>			<b>125 500 €</b>

### 6.2 Plan de financement

Biodiversité	Budget total (100%)	FEADER (38,7%)	RW (51,3%)	Locale (10%)
Personnel	75 000 €	29 025,00 €	38 475,00 €	7 500,00 €
Fonctionnement	10 500 €	4 063,50 €	5 386,50 €	1 050,00 €
Promotion				
Consultance				
Partenariat				
Action	40 000 €	15 480,00 €	20 520,00 €	4 000,00 €
Investissement				
<b>TOTAL</b>	<b>125 500,00 €</b>	<b>48 568,50 €</b>	<b>64 381,50 €</b>	<b>12 550,00 €</b>

### 6.3 Echancier des dépenses

Biodiversité	2021	2022	2023	TOTAL
Personnel	15 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	<b>75 000,00 €</b>
Fonctionnement	2 100,00 €	4 200,00 €	4 200,00 €	<b>10 500,00 €</b>
Promotion				
Consultance				
Partenariat				
Action	6 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €	<b>40 000,00 €</b>
Investissement				
<b>TOTAL</b>	<b>23 100,00 €</b>	<b>51 200,00 €</b>	<b>51 200,00 €</b>	<b>125 500,00 €</b>
<b>PART FEADER</b>	<b>8 939,70 €</b>	<b>19 814,40 €</b>	<b>19 814,40 €</b>	<b>48 568,50 €</b>
<b>PART RW</b>	<b>11 850,30 €</b>	<b>26 265,60 €</b>	<b>26 265,60 €</b>	<b>64 381,50 €</b>

## 7 Indicateurs

Indicateurs de moyens	Objectif
Moyens financiers	125 500 €
Moyens humains	1/2 ETP pendant 30 mois
<b>Indicateurs de réalisation et de résultats</b>	
Réalisation d'un inventaire des sites naturels à restaurer	1
<i>Liste de sites naturels potentiels validée par les communes et le DNF</i>	1
<b>Eco-lieux</b>	
Restauration de sites naturels	7
<i>Nombre de dossiers de demande de financement</i>	10
<i>Nombre de sites faisant l'objet d'une restauration</i>	7
Organisation de chantiers participatifs à destination des services communaux	2
<i>Membres de services communaux formés à une gestion des espaces orientée biodiversité</i>	14
Création de groupes de citoyens autour des sites naturels	7
<i>Nombre de groupes de citoyens parrainant un site</i>	7
<i>Nombre de naturalistes assurant un suivi d'un site</i>	7
<b>Plantations</b>	
Sensibilisation des citoyens à la plantation	
<i>Actions de communication sur la plantation (flyers, journées de sensibilisation, ...)</i>	8
Plantations de haies et d'alignements d'arbres sous l'impulsion du projet (mètres)	2500
<i>Nombre de projets de plantations accompagnés par le GAL</i>	40
<i>Tronçons plantés (mètres)</i>	2500
Organisation de formations à destination des citoyens	3
<i>Propriétaires/gestionnaires formés à la gestion</i>	50
Organisation de chantiers participatifs à destination des services communaux	2
<i>Membres de services communaux formés à la plantation et l'entretien</i>	14
<b>Service partagé d'entretien des éléments agroforestiers</b>	
Reflexion menée à l'échelle transcommunale sur la création du service	1
<i>Nombre de réunions d'acteurs organisées</i>	5
<b>Sensibilisation des habitants</b>	
Actions de sensibilisation des propriétaires forestiers à l'intérêt des forêts anciennes	5
<i>Nombre de propriétaires forestiers sensibilisés</i>	10
Actions de sensibilisation aux espèces des sites naturels	14
<i>Nombre de personnes sensibilisées</i>	140

### Indicateurs d'impact :

- Evolution du maintien de sites naturels
- Evolution du maillage écologique du territoire
- Evolution des espèces (faune et flore) présentes sur le territoire

## **8 Atouts du projet au regard des critères LEADER**

### **Caractère innovant :**

Le GAL n'ayant jamais travaillé sur la thématique Biodiversité, le projet présente un caractère innovant pour le territoire. D'autant plus que peu de structures sont actives en matière de biodiversité sur le territoire. Par exemple, une seule commune s'est dotée d'un PCND. Et pourtant, la thématique préoccupe de plus en plus les communes qui ont désiré initier ce projet.

Au-delà de la thématique, c'est surtout la méthodologie participative de création d'un réseau d'écologieux qui est innovante dans son approche du maillage écologique. En effet, le projet mise sur l'implication active de groupes d'habitants du territoire, contrairement à d'autres projets biodiversité qui sont souvent fort détachés des habitants proches. L'idée ici est de sensibiliser les habitants voisins des sites à travers une participation active aux travaux et le parrainage des sites.

### **Efficience et pérennité :**

Le fait d'impliquer la population locale dans la restauration et le parrainage des sites naturels représente un gage de pérennité des actions. Sensibilisés à la préservation de la nature proche de chez eux, ils seront les garants d'un maintien à long terme des actions réalisées.

Outre les effets bénéfiques pour la biodiversité, cette dynamique est également génératrice de liens sociaux et de vie dans nos villages.

Le projet va également contribuer à la formation des services communaux à la gestion différenciée des espaces naturels, insufflant ainsi d'autres modes de gestion au sein des communes.

### **Contribution au développement de l'économie locale :**

Le projet va clairement contribuer à l'économie locale puisque les entreprises locales seront sollicitées pour les travaux de restauration et de plantations. Ces derniers mois, on connaît une pénurie de plants (haies, fruitiers). Le projet représente une opportunité de soutenir des entreprises locales dans le lancement d'une activité de production de plants.

### **Complémentarité avec d'autres politiques de développement :**

Le projet s'appuie sur les politiques environnementales mises en place à l'échelle régionale puisqu'il prévoit d'activer les subsides de la mesure 7.6. du PWDR ainsi que les subsides régionaux à la plantation.

Le projet s'inscrit totalement dans le programme « Yes We Plant » mis en œuvre à l'échelle régionale.